

Addictions en milieu carcéral

Bibliographie sélective

A l'occasion des *neuvièmes Rencontres des Acteurs Guadeloupéens de prévention en addictologie (RAGA)*, le Service documentation de l'Ireps Guadeloupe vous propose une sélection de ressources documentaires sur le thème des addictions en milieu carcéral, les consommations leur prise en charge et la réduction des risques.

En cliquant sur le titre d'une notice vous serez renvoyé vers notre base de données documentaires : <http://ireps-gp.centredoc.org/opac/index.php?> . Autrement, les liens vers les documents sur leurs sites d'origine sont indiqués lorsque ceux-ci sont disponibles librement en ligne.

Certaines références en prêt sont disponibles au centre ressources de l'Ireps Guadeloupe, il vous sera demandé de prendre un rendez-vous par courriel : documentation@ireps.gp

Service Documentation

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

Antenne de Jarry - Immeuble Futura 10 quartier Sisyphe - Fond Bois neuf
Voie verte, ZAC de Houëlbourg

Tél.0590 530 677 (numéro provisoire)

Ouvert : de 8h à 13h et de 14h à 17h & fermé le lundi et mercredi après-midi

97122 Baie-Mahault

Site internet : www.ireps.gp - Courriel : ireps@ireps.gp ou documentation@ireps.gp

Articles/ Lettres/ Revues



Les malentendus liés à la réduction des risques en prison

Marie DOS SANTOS, Laurent MICHEL, Marie JAUFFRET-ROUSTIDS

In *Anthropologie & Santé*, N° 22 (2021)

En ligne : [journals.openedition.org/...](https://journals.openedition.org/anthro-sant)

Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche collective sur les malentendus liés à la mise en place d'outils de réduction des risques infectieux en prison. À partir d'une présentation du programme PRI2DE et des différentes étapes de l'enquête ethnographique menée au sein de la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille, il examine la place accordée à la réduction des risques (RdR) en prison. Introduire des outils de RdR dans une prison suppose que soit reconnue l'existence de pratiques illicites (usages de drogues et sexualité) en son sein. Fondamentalement, la RdR se situe au croisement des missions, paradoxales, portées par l'institution carcérale : la mission de contrôle et la mission de réhabilitation.



Les traitements des personnes détenues présentant un trouble de l'usage des opioïdes : Cinq questions au Dr Fadi Meroueh

Fadi FEROUEH, Didier TOUZEAU In *Le Courrier des Addictions*, vol 23 n°3

(Juil.-août-sept. 2021), pp. 10-12

En ligne : [www.edimark.fr/...](http://www.edimark.fr/)

Le Dr Fadi Meroueh combat pour un accès égal à la santé pour tous en prison. Il est administrateur de la Fédération française d'addictologie au titre de l'APSEP (Association des Professionnels de Santé exerçant en Prison) et préside la même association mais au niveau européen : Health Without Barriers.



Réduire le tabagisme dans les prisons : éléments théoriques et méthodologiques nécessaires à la co-construction d'une intervention en contexte pénitentiaire

Clément PICOT-NGO ; Joëlle KIVITS; Karine CHEVREUL

In *Global health promotion*, Vol 28 N°1, (Mars 2021), pp. 08–14

En ligne: [https://journals.sagepub.com/...](https://journals.sagepub.com/)

Révéléateur des inégalités sociales de santé, le tabagisme en établissement pénitentiaire exige des interventions visant sa réduction d'être adaptées aux spécificités du milieu carcéral. Dans le cadre de la recherche interventionnelle TABAPRI, une première étude sociologique a été mobilisée afin d'apporter des connaissances sur cette problématique. Une enquête a été réalisée au sein de trois établissements pénitentiaires, précédant les phases de construction, d'implémentation et d'évaluation de l'intervention. Cet article décrit d'une part la démarche méthodologique et d'autre part, la contribution de la sociologie, tant dans ses apports conceptuels que méthodologiques, à la construction d'une intervention. Notre travail a notamment souligné l'importance d'aménager des espaces d'échange permettant aux professionnels et aux personnes détenues de construire ensemble les modalités d'intervention qui participent à la réduction du tabagisme en détention.

La réduction des risques en centre pénitentiaire, entre déni, réticences et bienveillance

Dominique BLANC, Marie JAUFFRET-ROUSTIDE, Natalie CASTETZ In *Addiction(s) Recherches et pratiques* n°5 (décembre 2020), pp.13-15

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>

Les mesures de prévention et de réduction des risques peinent à se mettre en place en milieu pénitentiaire. Soignants, surveillants, personnes détenues : les perceptions diffèrent comme le montrent les enquêtes Pride et l'exemple de la prison des Baumettes, à Marseille.



Alter Ego : un dispositif d'aide spécialisée aux personnes dépendantes justiciables

Dorothée MELNIK, Fabrice LEJEUNE, Ludovic LOUISSAINT, et al. In *Addiction(s) Recherches et pratiques* n°5 (décembre 2020), pp.16-19

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>

Alter Ego existe depuis 1996, c'est une initiative relevant d'un partenariat entre la Ville belge de Charleroi et l'association Trempoline, en collaboration avec la maison de justice de Charleroi. Ce service d'aide spécialisé aux personnes toxicomanes incarcérées ou en alternative à la détention est intégré au service ambulatoire « Premier contact » est financé par de Trempoline. L'équipe accueille des personnes sous mandat de de la Maison de Justice pour les accompagner dans différentes mesures judiciaires : l'alternative à la détention préventive, la probation, la libération conditionnelle, etc. En 2019, l'équipe a accompagné 452 personnes, soit 271 détenus et 224 justiciables. Par ailleurs, le service se rend dans les différentes prisons de de Wallonie et de Bruxelles et, à la demande du détenu, l'accompagne dans un projet de santé.. Alter Ego a été sollicité en 2019 pour la mise en place de la première chambre de traitement de la toxicomanie de Wallonie. Il s'agit de proposer un accompagnement et une solution de traitement et de réinsertion à certains toxicomanes, comme alternative à l'incarcération.

Autres articles dans ce dossier



Etat des lieux des usages de drogues en détention : prévalences d'usage, risques sanitaires et sociaux, réponses publiques

Julien MOREL D'ARLEUX, Caroline PROTAIS, Marie JAUFFRET-ROUSTIDE

In *Addiction(s) Recherches et pratiques* n°5 (décembre 2020), pp. 20-23

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>

Cet article est une synthèse de la publication "Usages de drogues en prison. Pratiques, conséquences et réponses" (Théma OFDT, décembre 2019).

Prisons : réduction des risques, une politique en sursis

Kris MEURANT, Jérôme POULIN, Bruno VALKENEERS

In *Addiction(s) Recherches et pratiques* n°5 (décembre 2020), pp.24-27

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>



Prises en charge justiciables, assuétudes, santé mentale : l'intervention santé mentale justice assuétudes, une partie de la réponse sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale

Barbara PAUCHET

In *Addiction(s) Recherches et pratiques* n°5 (décembre 2020), pp.28-32

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>

On dirait l'URUD

Philippe LEMPEREUR

In *Addiction(s) Recherches et pratiques* n°5 (décembre 2020), pp. 33-36

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>



En Suisse, une prise en charge plus médicale que psycho-sociale

David LEMBREE, Natalie CASTETZ

In *Addiction(s) Recherches et pratiques* n°5, pp.37-38

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/00554485837ed4d15ea93?page=1>

Parti de Belgique pour s'installer en Suisse, David Lembrée, directeur d'établissement de détention, constate de nombreuses différences dans les systèmes de prise en charge des personnes détenues. Entretien



Initiation et consommation de tabac chez les personnes détenues

Clément Picot-Ngo, Caroline Protais

In *Tendances*, N°140 (Novembre 2020), 4 p.

En ligne : [https://www.ofdt.fr/publications/ \(...\)](https://www.ofdt.fr/publications/ (...))

Avec un taux de prévalence très élevé, le tabagisme constitue une des principales causes de pathologies chroniques et de mortalité en milieu carcéral

Les trajectoires d'usage de tabac des personnes détenues interrogées dans le cadre de cette enquête sont généralement inscrites dans la durée. Elles sont caractérisées par un attachement précoce au produit construit dans le parcours de socialisation des individus. Le produit occupe différentes fonctions dans les habitudes de vie des individus : intégrative et apaisante, la cigarette vient également rythmer la journée, fonctionnant comme un repère temporel.

À l'entrée en prison, le « choc carcéral » agit comme un élément important d'augmentation des usages. La poursuite de la trajectoire est caractérisée par un attachement accru aux fonctions prises par le produit dans la vie quotidienne en prison, où l'on vit coupé du monde extérieur, où son avenir dépend des décisions des juges, où la privation est grande et où la peur et l'hostilité sont fortes. La dimension rituelle est aussi renforcée pour remédier à « l'ennui du temps vide » de la détention.



Macadam et drugs lab, projets-pilotes santé-assuétudes en prison : complexité des pratiques intersectorielles au bénéfice du patient-détenu

Pascale Hensgens In *Addiction(s) : Recherches et pratiques*, n°4 (décembre 2019), pp. 16-18

En ligne : <https://fr.calameo.com/read/005544858788f47c793a3>

En décembre 2017, au sein de trois établissements pénitentiaires de Belgique, démarrait un projet-pilote nommé « modèle de prise en charge des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues ». Le ministère fédéral de la Santé en est l'initiateur et le financeur. Ce projet-pilote « Santé » au sein des trois prisons est géré par l'administration fédérale de la Santé (SPF Santé), accompagné par l'administration fédérale de la Justice (DG EPI du SPF Justice) et mis en oeuvre par trois associations régionales². Parmi elles, l'une est spécialisée en matière de santé en milieux fermés tandis que deux autres sont spécialisées dans la prise en charge des problématiques d'assuétudes. Les articulations de ce dispositif, secteur santé/secteur justice, niveau fédéral/niveau régional, services publics/ASBL³, laissent entrevoir la richesse et la complexité des pratiques intersectorielles que les équipes de terrain, chargées de la mise en oeuvre du projet, vont avoir à développer...



Santé des personnes sous main de justice

Virgine HALLAY DES FONTAINES; Pierre CZERNICHOW; Annie KENSEY; et al.

in ADSP : *Actualité et dossier en santé publique*, N° 104 (01/09/2018). En ligne : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/adsp?clef=161>

De la petite délinquance à la détention, d'un suivi en milieu ouvert aux mesures préventives, du jugement à la condamnation, de la maison d'arrêt au centre de détention, du contrôle judiciaire aux travaux d'intérêt général, de la liberté conditionnelle au placement externe, il existe toute une série de situations, de lieux de vie, de mesures judiciaires dans lesquels la santé des personnes varie. Deux fois plus nombreuses que les personnes écrouées, les personnes non détenues mais sous-main de justice ont des histoires de vie et donc des états de santé qui peuvent différer de la population générale. Ce travail d'analyse est décrit par plusieurs auteurs dans la première partie de ce dossier. On y retrouve le cumul des conditions péjoratives pour la santé en lien avec le gradient social, et donc des pathologies comparables à celles de la population générale majorées par un retard de leur prise en charge. Eu égard à la plus grande prise de risques pour la santé physique et mentale, à la plus grande consommation de substances nocives, mais aussi à la récurrence des expositions à des environnements défavorables, certaines pathologies, comme les infections transmissibles, les addictions, les troubles psychiques sont plus fréquentes. Considéré isolément, le risque suicidaire est majeur, avec un taux de suicide multiplié par sept par rapport à la population générale. Survenant surtout dans les premiers temps d'incarcération mais également dans la période qui suit la libération, ces événements sont plus liés au parcours judiciaire et pénitentiaire qu'aux facteurs individuels. Les jeunes majeurs ou mineurs proches de la majorité font l'objet de mesures spéciales compte tenu de leur vulnérabilité. Dans ce contexte, l'objectif de promotion de la santé prévu par la stratégie de santé, qui requiert participation des usagers et environnement favorable, prend une tonalité particulière.

Les suicides et tentatives de suicide, et leur prise en charge en milieu carcéral

THOMAS Pierre, FOVET Thomas,

In ADSP n° 104, septembre 2018, pp. 28-30

En ligne:

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=ad1042830.pdf>

Le suicide en population carcérale est plus fréquent qu'en population générale. C'est la première cause de décès en prison à travers le monde. Les hommes et les femmes incarcérés constituent une population vulnérable (...). C'est le résultat d'une interaction complexe entre plusieurs facteurs...



Soins psychiatriques au détenus : les constats du CGLPL

Adeline HAZAN In

Santé mentale, n° 227, 2018-04, pp. 40-45

En ligne : [https://www.santementale.fr \[...\]](https://www.santementale.fr [...])

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) dresse un constat accablant de la prise en charge de la santé mentale des personnes incarcérées : pathologies lourdes aggravées par l'enfermement, risque de suicide accru. Il réaffirme le principe d'une égalité réelle d'accès aux soins et de traitements entre patients détenus et population générale.



Évolution d'un groupe de parole pour malades d'alcool en maison d'arrêt

Stéphane Déroche, Dominique Leibel, Sylvie Rapp, et al.

In *alcoologie et addictologie*, vol. 39, n°1 (Mars 2017), pp. 34-41. En ligne : [www.alcoologie-et-addictologie.fr\[...\]](http://www.alcoologie-et-addictologie.fr[...])

Cet article présente l'évolution d'un groupe de parole pour malades d'alcool en maison d'arrêt. Au fil de cette expérience, il nous est apparu que la spécificité de ces malades, qui est d'avoir consommé au point d'être incarcéré, devait être prise en considération et interrogée. En effet, leur rapport à la loi peut être qualifié de spécifique puisqu'ils confondent, dans leur très grande majorité, la justice et la loi. Ils sont persuadés que la justice a pour but, via la détention, de les faire arrêter de boire alors qu'elle sanctionne leurs débordements. Tel est le point qu'il faut mettre au travail avec eux pour qu'ils puissent éventuellement se saisir à titre personnel de leur problème d'alcool. *Résumé alcoologie et addictologie*



Consommations de substances psycho-actives en milieu carcéral : étude qualitative rétrospective

Patrice Fernandes Pereira, Catherine Simon

In *Psychotropes*, vol. 23 n° 2 (2018), pp. 35-56. En ligne :

<https://www.cairn.info/revue-psychotropes-2017-2-page-35.htm>

La population carcérale est en moins bonne santé que la population générale et présente des comorbidités plus fréquentes, notamment addictives. L'enquête Drees de 2003 montrait que 33 % des entrants en prison déclaraient une utilisation prolongée et régulière de drogues illicites au cours des 12 mois précédant l'incarcération. Nous avons souhaité décrire la réalité des consommations de substances psycho-actives et pratiques à risques associées en détention. Nous avons ainsi mené 9 entretiens semi-dirigés qualitatifs auprès de personnes usagères de drogues ayant connu une incarcération à la maison d'arrêt de Brest. Nous avons mis en évidence la poursuite de consommations de substances licites (tabac, médicaments) et illicites (cannabis, héroïne, cocaïne) en détention avec des pratiques à risques associées (sniff, injection...). Il ressortait également en incarcération une omniprésence des sollicitations et du trafic avec des stratégies bien identifiées comme le troc ou l'échange. Les personnes interrogées ont aussi proposé plusieurs axes possibles d'amélioration de la prise en charge des usagers de drogues en prison, basés sur la diversification des soins, dont un meilleur accès à la réduction des risques, et l'autonomie des patients.



Faut-il distinguer des lieux et des acteurs en fonction des modalités d'action (qui fait quoi en matière de RdRD) ? Comment faire de la

réduction des risques dans les lieux de traitement ? En centres résidentiels de soins ? En hébergement social ? En prison ? CSAPA, CAARUD, prison
Valérie ROGISSART

In *Alcoologie et addictologie*, vol.39, n°3 (Septembre 2017), pp. 275-288.

Depuis 1987, la réduction des risques (RdR) a pris sa place dans le paysage des politiques publiques qui s'appuient sur plusieurs textes, dont ceux encadrant les dispositifs distincts CAARUD et CSAPA. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place de nouvelles pratiques, de nouveaux outils validés pour s'adapter aux évolutions des questions de drogues. La structuration des politiques de RdR essentiellement avec les CAARUD et CSAPA peut laisser à croire en un dispositif qui serait marqué "plus gestion des consommations" pour les premiers et "plus soins" pour les seconds ; les réalités sont plus complexes. Les premiers acteurs de la RdR sont les usagers ; viennent ensuite les professionnels "dédiés" à la RdR (les personnels soignants sont moins fréquents dans les CAARUD), la médecine de ville, les officines pharmaceutiques, l'environnement... Il convient d'articuler les interventions entre les professionnels du "social" et ceux de la RdR et du soin (hébergement social capable d'aménager les consommations). En prison, il est nécessaire, entre autres, de prioriser l'accès aux conseils et aux matériels d'injection, en améliorant l'accès aux traitements et la continuité des soins à l'entrée et à la sortie d'incarcération.

En ligne : <https://www.alcoologie-et-addictologie.fr/index.php/aa/article/view/688/40>

Rapports/ Ouvrages



Santé - Justice. Les soins obligés en addictologie. De l'analyse des pratiques et postures professionnelles d'un réseau à l'élaboration de recommandations partagées. Paris : Fédération Addiction, septembre 2020, 92 p.

Ce document s'adresse aussi bien aux professionnels de l'addictologie qu'à ceux du secteur judiciaire (magistrats, services pénitentiaires d'insertion et de probation, associations socio-judiciaires...). Il a été financé par la Direction de l'administration pénitentiaire dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017 de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECa). Il a été réalisé grâce à la mobilisation, aux apports et aux réflexions d'intervenants de terrain issus des champs de l'addictologie et de la justice.

En ligne : <https://www.federationaddiction.fr...>



Usages de drogues en prison. Pratiques, conséquences et réponses.

Caroline PROTAIS, Julien MOREL D'ARLEUX, Marie JAUFFRET-ROUSTIDE

Paris: OFDT, 2019, 40 p. (Théma OFDT)

Depuis la fin des années 1980, la question des drogues en prison est un enjeu social important. Ce numéro de Théma propose une synthèse des travaux existant sur le sujet afin de documenter l'ampleur et la nature des usages, leurs conséquences et les réponses qui y sont apportées. Ce travail adopte une double approche : une revue de littérature narrative permettant une rétrospective sur 20 ans et la valorisation des derniers travaux de l'OFDT produits sur la question.

L'état des lieux dressé par cette publication Théma est l'occasion de rappeler que, si les usages sont largement supérieurs chez les personnes incarcérées que dans le reste de la population, les réponses apportées se heurtent à des contradictions entre la logique pénitentiaire d'un côté et la logique soignante de l'autre.

Il permet d'apprécier la situation alors que la stratégie de santé des personnes placées sous main de justice de 2019 prévoit la mise en œuvre de nouvelles enquêtes épidémiologiques et de réponses innovantes à l'égard des usagers.

En ligne : www.ofdt.fr...



Les CSAPA référents en milieu pénitentiaire. Vers une meilleure identification. Paris : Fédération Addiction, 03/2019, 12 p

La Fédération Addiction propose des repères sur la mission des Centres des soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) référents en milieu pénitentiaire afin d'améliorer leur visibilité et de permettre leur mise en réseau. Un état des lieux des pratiques professionnelles a permis de faire émerger une grande diversité de situations mais aussi des pratiques partagées. Ce document a pour objectif d'appuyer la reconnaissance et l'installation durable de cette mission en rendant lisible ce socle de pratiques communes.

En ligne : <https://fr.calameo.com...>



Circulation et échanges de substances psychoactives en milieu carcéral

Caroline PROTAIS, Marie JAUFFRET-ROUSTIDE.

Paris : OFDT, 2019, 90 p.

L'étude Circé (Circulation, consommation et échanges de substances psychoactives en milieu carcéral) conduite entre 2016 et 2018 se propose d'éclairer la question du marché des drogues en prison. Au total, près de 70 entretiens qualitatifs avec différents acteurs du monde pénitentiaire : détenus et ex-détenus (hommes, femmes, mineurs), professionnels pénitentiaires et personnel soignant ont été réalisés. Cette recherche, réalisée dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Direction de l'Administration pénitentiaire au titre du fonds de concours « stupéfiants » géré par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), dresse un état des lieux des substances psychoactives (stupéfiants, médicaments détournés de leur usage et alcool) présentes en détention. Les auteures du rapport, Caroline Protais et Marie Jauffret-Roustide, étudient la manière dont ces substances sont introduites, mais aussi, l'organisation du marché, les relations sociales qui le sous-tendent et qu'il génère, ainsi que les réponses apportées par l'administration pénitentiaire et les unités sanitaires.

Plusieurs préconisations, destinées à prévenir les risques psycho-sociaux liés à l'instauration d'un marché des drogues en détention, sont également faites au terme de ce rapport.

En ligne : www.ofdt.fr [...]



L'unité de réhabilitation pour usagers de drogues du Centre de détention de Neuvic: Evaluation d'un programme expérimental proposant une adaptation du modèle des communautés thérapeutiques au contexte carcéral

Caroline PROTAIS

Paris : OFDT, 2018, 140 p.

En ligne : www.ofdt.fr [...]

L'Unité de réhabilitation pour usagers de drogues (URUD) du Centre de détention de Neuvic est une expérimentation proposant d'adapter le modèle des communautés thérapeutiques au contexte carcéral. Exception à la loi de 1994 qui sépare les prérogatives thérapeutiques et pénales en prison, ce programme offre aux détenus présentant des conduites addictives particulièrement motivés un cadre leur permettant un arrêt total de la consommation et un travail thérapeutique « en profondeur ». Il s'inscrit également dans les objectifs du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 qui fixe comme axe prioritaire la lutte contre la délinquance en lien avec la consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants. Faisant figure d'exception depuis la loi de 1994 actant une séparation entre les prérogatives thérapeutiques et pénales en contexte carcéral, ce programme poursuit donc un double objectif. Il offre aux détenus présentant des conduites addictives particulièrement motivés un cadre leur permettant un arrêt total de la consommation et un travail thérapeutique « en profondeur », pour augmenter les chances de réadaptation sociale, mais aussi diminuer les risques de récidive d'actes en lien avec la consommation de produits. Dans la convention cadre portant création du dispositif, il est indiqué que l'URUD doit faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative. En janvier 2017, la DAP a saisi l'OFDT pour réaliser un bilan de fonctionnement quelques mois après l'ouverture. Cette démarche est censée permettre une étude d'impact postérieure, reposant sur une stabilisation préalable du dispositif prenant acte des constats posés dans ce premier bilan.



« Favoriser la réinsertion sociale par la prise en charge de la consommation problématique de substances en milieu correctionnel : une analyse environnementale ».

McKiernan, A

Ottawa: Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, Septembre 2017, 89 p.

En ligne : <http://fileserv.idpc.net/library/CCSA-Reintegration-Corrections-Problematic-Substance-Use-Environmental-Scan-2017-fr.pdf>

La consommation problématique de substances (CPS) peut avoir des effets négatifs sur les résultats des personnes judiciarisées. En effet, la CPS peut contribuer aux comportements criminels, ralentir la progression dans le système juridique et rendre la réinsertion sociale plus difficile. Cette réalité est préoccupante, car environ 75 % des personnes admises dans des établissements fédéraux au Canada ont un grave problème de consommation (Service correctionnel du Canada [SCC], 2010) (...). Comprendre le rôle que joue la CPS dans le succès d'une personne judiciarisée est essentiel à une meilleure réinsertion sociale. La CPS est un facteur de risque criminogène bien connu, ce qui veut dire qu'une personne ayant des antécédents de CPS risque davantage de récidiver ou de commettre d'autres crimes (Harrison et Gfroerer, 1992). Prendre en charge la CPS et d'autres facteurs de risque pourrait faire reculer la criminalité, favoriser une réinsertion réussie et réduire les coûts attribuables aux services correctionnels (Wooditch, Tang et Taxman, 2014; Visser et Mallik-Kane, 2007; SCC, 2009). La présente analyse environnementale avait principalement pour but de résumer les évaluations faites d'interventions de justice pénale axées sur la réduction du comportement de consommation ou de récidive, ou les deux. L'analyse visait plus précisément à :

- Définir et résumer les pratiques exemplaires permettant d'évaluer et de prendre en charge la CPS chez les personnes judiciarisées, en particulier les pratiques propices à la transition de l'établissement à la collectivité;
- Brosser un tableau complet des services ou programmes spécialisés déjà mis en place au Canada.

L'analyse s'adresse notamment à des chercheurs en criminologie ou en consommation de substances, à des intervenants œuvrant dans le système de justice pénale ou le traitement de la CPS, ainsi qu'à des décideurs et stratèges responsables de la santé, de la justice ou des services correctionnels à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale.



« Mesures d'accueil des sortants de prison » - Synthèse du focus group

Ivana OBRADOVIC

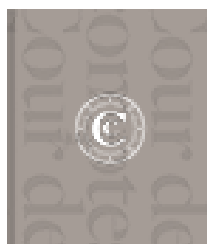
Note de synthèse OFDT, 27p.

La population incarcérée est particulièrement touchée par les addictions. Pour améliorer la prise en charge des usagers de drogues et d'alcool à la sortie de prison, la MILDT (devenue MILDECA) et le ministère de la Santé ont financé la mise en place, à titre expérimental, de programmes d'accueil court et d'accès rapide aux soins au sein des structures sociales et médico-sociales existantes, dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre les drogues 2008-2011.

Une note de synthèse (27 p.) de l'OFDT dresse un premier bilan de la mise en oeuvre de ces programmes expérimentaux destinés aux sortants de prison, financés en 2010 pour un budget global de plus de 900 000 euros.

Les conditions pratiques des mesures d'accueil, les difficultés de mise en place relevées par les professionnels de CSAPA ainsi qu'une série de propositions d'amélioration de ces programmes innovants y sont notamment présentés.

En ligne : <https://www.ofdt.fr/...>



Rapport public annuel 2014. La santé des personnes détenues : des progrès encore indispensables

Paris: Cour des comptes, 2014, pp. 250-290. En ligne :

https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/2_4_1_sante_personnes_detenues_Tome_1.pdf

Ce document est extrait du Rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes. Il évalue l'offre de soins dédiée aux personnes détenues en France. Le chapitre consacré à la santé des personnes détenues est édité dans le premier volume.

Pour aller plus loin



Prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice. Guide méthodologique. Paris : Ministère des solidarités et de la santé, Ministère de la justice, août 2019, 470 p. [MAJ mars 2022]

Le présent guide relatif à la prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice constitue la **quatrième édition** de celui initialement publié fin 1994. Il tient compte des nouvelles et nombreuses dispositions législatives et réglementaires intervenues depuis sa précédente édition en octobre 2012.

Rédigé sous forme de **fiches synthétiques**, le guide a vocation à répondre **aux questionnements des professionnels** sur l'ensemble des domaines qui constituent la prise en charge sanitaire et sociale des personnes sous main de justice majeures ou mineures. Il fournit **des orientations** à propos des règles spécifiques liées à l'environnement du monde carcéral et traite également des **modalités de prise en charge** de la santé de cette population.

En ligne : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG\[...\]](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG[...])



Feuille de route. Santé des personnes placées sous main de justice 2019-2022 (Rapport). Paris : Ministère des solidarités et de la santé, Ministère de la justice, août 2019, 62 p.

Cette feuille de route 2019-2022 comporte 28 actions issues de groupes de travail interministériels réunissant les différentes parties prenantes depuis 2017, sous l'égide des ministères de la Justice et des Solidarités et de la Santé. Ces actions s'inscrivent dans une démarche dynamique et souple, elles pourront être complétées et adaptées en fonction de nouveaux objectifs ou nouvelles priorités qui émergeraient. Elles s'articulent autour de six priorités : Mieux suivre l'état de santé global des détenus. Développer la prévention et la promotion de la santé auprès des détenus. Poursuivre l'amélioration des repérages et dépistages. Améliorer l'accès aux soins des personnes détenues. Assurer la continuité de la prise en charge à la sortie de la détention. Favoriser la coopération des acteurs impliqués.

En ligne : http://www.srae-addicto-pdl.fr/files/00/02/99/00029992-428758ebc85c6d27e9ff4d855dc5a018/fdr_sante_ppsmj_19_22_finale.pdf



Status report on prison health in the WHO European Region = Rapport de situation sur la santé en prison dans la Région européenne de l'OMS

Copenhague: Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 2019, 97p.

Ce rapport présente une analyse des données sur l'état de santé des personnes incarcérées et les systèmes de santé en prison dans 39 pays de la Région européenne de l'OMS.

L'enquête réalisée dans le cadre de la Base de données européenne sur la santé en prison a permis la collecte de données auprès des États membres entre 2016 et 2017 afin d'assurer le suivi et la surveillance de la santé en milieu carcéral. Le rapport vise à donner un aperçu de la situation actuelle en matière de santé en prison dans la Région européenne, et à mettre en évidence les domaines des politiques de santé en prison qui devraient être mieux alignés sur les recommandations de l'OMS. Il présente des données et des conseils sous les rubriques suivantes : statistiques sur la population carcérale, systèmes de soins de santé en prison, environnement carcéral, facteurs de risque des problèmes de santé, dépistage des maladies lors de l'incarcération, prévention des infections, traitement et mortalité. Ces données, ainsi que les recommandations de l'OMS sur la santé en prison, contribueront à informer et à influencer les responsables politiques afin d'améliorer les résultats sanitaires de la population carcérale.

En ligne : [https://apps.who.int\[...\]](https://apps.who.int[...])



Santé et promotion de la santé en milieu carcéral

Éducation santé, n° 331, mars 2017, pp. 2-3

Cet article fait un point sur la genèse, les éléments saillants et les perspectives apportés par le rapport parlementaire belge sur la santé et la promotion de la santé en milieu carcéral.

En ligne : [http://educationsante.be\[...\]](http://educationsante.be[...])



Prison : quelle place pour la promotion de la santé ? Dossier

Khadoudja CHEMLAL, Elodie GODIN-BLANDEAU, Charlotte VERDOT et al.

La Santé en action, n° 430, décembre 2014, pp. 6-41

Vingt ans après la loi de 1994 qui a profondément modifié la prise en charge sanitaire des personnes détenues et dix ans après le dernier colloque organisé par la direction générale de la Santé sur la santé en prison. Ce dossier se propose d'apporter différents éclairages sur la mise en place à ce jour de la promotion de la santé en milieu pénitentiaire.

En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/...>

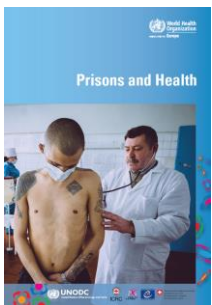


Promotion de la santé en milieu pénitentiaire : Référentiel d'intervention

Khadoudja CHEMLAL, Pascale ECHARD-BEZAULT, Paule DEUTSCH

Saint-Denis: INPES, 2014, 228p. Coll. La santé en action

Conçu et réalisé à l'aide d'un groupe de travail pluriprofessionnel et pluri-institutionnel, ce document est un outil d'aide à la mise en œuvre pour l'ensemble des acteurs (santé, justice, terrain ou institutions) qui mènent ou souhaitent mener des actions d'éducation et de promotion de la santé en milieu pénitentiaire. La première partie fait le point sur l'état de santé des personnes placées sous main de justice, sur les concepts en promotion de la santé, sur l'organisation de la santé publique en France et sur les ressources disponibles. La deuxième partie propose une méthodologie présentée sous forme de fiches synthétiques. Dans la troisième partie sont proposés des exemples concrets issus de programmes de terrain. Des annexes permettent d'approfondir les connaissances. (D'après le résumé Bib-bop)



Prisons and Health

Stefan ENGGIST, Lars MØLLER, Gauden GALEA, and Caroline UDESEN

Geneva: World Health Organization, 2014, 207p.

This book outlines important suggestions by international experts to improve the health of those in prison and to reduce both the health risks and risks to society of imprisonment. In particular, it aims to facilitate better prison health practices in the fields of: (i) human rights and medical ethics, (ii) communicable diseases, (iii) noncommunicable diseases, (iv) oral health, (v) risk factors, (vi) vulnerable groups and (vii) prison health management. It is aimed at professional staff at all levels of responsibility for the health and well-being of detainees and at people with political responsibility. The term "prison" covers all institutions where a state holds people deprived of their liberty.

En ligne: <http://www.euro.who.int/...>



État des lieux et recommandations sur l'éducation pour la santé en milieu pénitentiaire. Enquête nationale auprès des professionnels de santé sur les conditions de réalisation de l'éducation pour la santé en milieu pénitentiaire. Saint-Denis: Inpes, 2012 : 89 p.

Cette enquête nationale sur la nature et les conditions de réalisation des actions d'éducation pour la santé en milieu pénitentiaire a été réalisée auprès des UCSA (Unité de consultation et de soins ambulatoires). Les résultats révèlent une grande hétérogénéité des pratiques et des interventions. Ainsi, si des actions d'éducation pour la santé sont réalisées dans 85 % des 174 UCSA interrogées, leur nombre moyen varie de 1 à 18 selon les établissements pénitentiaires. Le manque de temps (51 %) et les difficultés de financement (42 %) sont les deux principaux freins à leur mise en place évoqués par les professionnels ; la qualité de coopération avec l'administration pénitentiaire (39 %) et l'implication des personnels (27 %) constituant, pour leur part, deux facteurs facilitants. Les résultats de l'enquête sont assortis de recommandations visant à faciliter et à encourager la mise en œuvre d'actions d'éducation et de promotion de la santé en milieu pénitentiaire. Elles constituent des pistes de réflexion pour améliorer les conditions de réalisation de ces actions.

En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/...>



Plan d'actions stratégiques 2010-2014. Politique de santé pour les personnes placées sous main de justice.

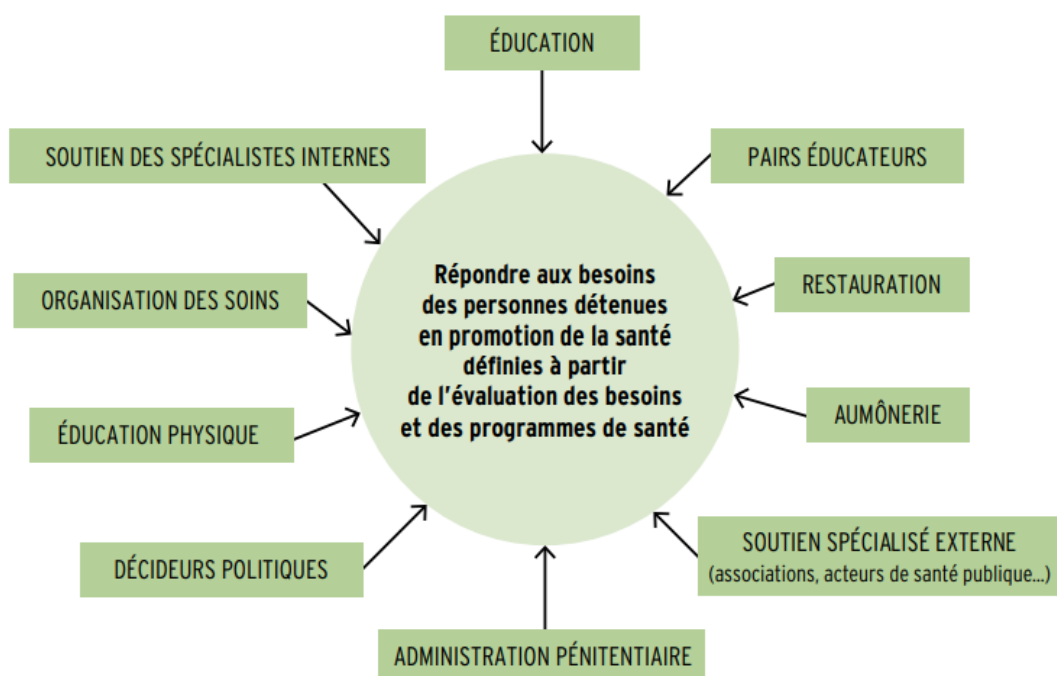
Paris: Ministère de la Santé et des Sports, ministère de la Justice et des Libertés, 2010 : 86 p.

Ce plan s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la prise en charge sanitaire des personnes détenues. Il tient compte de la nouvelle politique pénale initiée par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 concernant notamment les nouvelles modalités d'aménagement de peine. Il inclut 6 axes, 18 mesures et 40 actions.

En ligne : [http://www.sante.gouv.fr/\[...\]](http://www.sante.gouv.fr/[...])

FIGURE 1

Approche de la promotion de la santé en milieu pénitentiaire selon l'OMS [3]



Adapté par P. Hayton²

Schéma issu de : **Inpes. Session 8. Quelle place pour la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique en milieu carcéral ?** [Retranscription des interventions]. In *Promotion de la santé en milieu pénitentiaire : Référentiel d'intervention*. Khadoudja CHEMLAL, Pascale ECHARD-BEAULT, Paule DEUTSCH. Saint-Denis: INPES, 2014, p. 43.

En ligne : [https://www.santepubliquefrance.fr/\[...\]](https://www.santepubliquefrance.fr/[...])

SITES A VISITER

OMS Europe – Prisons et santé (en anglais)

<http://www.euro.who.int/en/health-topics/health-determinants/prisons-and-health>

Ministère de la justice

<http://www.justice.gouv.fr/>

Ministère des solidarités et de la santé - Les personnes détenues

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/personnes-detenees-personnes-placees-sous-main-de-justice/article/prise-en-charge-sanitaire>

Ministère des solidarités et de la santé - Pour un accès équitable aux soins et à la protection sociale équivalent à celui de la population

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/personnes-detenees-personnes-placees-sous-main-de-justice/article/les-personnes-detenees>

Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)

La mission du Contrôleur général est triple :

s'assurer que les droits intangibles inhérents à la dignité humaine sont respectés,

- s'assurer qu'un juste équilibre entre le respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté et les considérations d'ordre public et de sécurité est établi,
- mais aussi et surtout prévenir toute violation de leurs droits fondamentaux.

Dans le cadre de sa mission, le Contrôleur général s'attache en particulier aux conditions de détention, de rétention ou d'hospitalisation mais aussi aux conditions de travail des personnels et des différents intervenants en ce qu'elles impactent nécessairement le fonctionnement de l'établissement et la nature des relations avec les personnes privées de liberté.

<http://cglpl.fr>

Observatoire international des prisons (OIP)

<https://oip.org/>

La section française de l'Observatoire international des prisons (OIP-SF) est une association loi 1901 qui agit pour le respect des droits de l'homme en milieu carcéral et pour un moindre recours à l'emprisonnement. Créée en 1996, l'OIP-SF fait connaître l'état des conditions de détention en France, défend les droits et la dignité des prisonniers et contribue au débat public par un travail rigoureux d'éclairage et d'analyse des politiques pénales et pénitentiaires, au cœur des problématiques de notre société. Elle dispose du statut consultatif auprès des Nations unies. Elle publie la revue Dedans-Dehors et des ouvrages.

Site du Portail des acteurs de santé (Fédération Addictions):

www.intervenir-addictions.fr

Service Documentation

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

Antenne de Jarry - 10 quartier Sisyphe - Fond Bois neuf

Voie verte, ZAC de Houëlbourg

Tél.0590 530 677 (numéro provisoire)

Ouvert : de 8h à 13h et de 14h à 17h & fermé le lundi et mercredi après-midi

97122 Baie-Mahault

Site internet : www.ireps.gp - Courriel : ireps@ireps.gp ou documentation@ireps.gp